

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du
Vendredi 28 février 2014

DÉLIBÉRATION N°2014-24 **TAL'ENTS REGION-CULTURES URBAINES**

Le vendredi 28 février 2014, à 10 h 30, dans les locaux de la Régie, à Bouc-Bel-Air, les membres du Conseil d'Administration de la Régie Culturelle Régionale, régulièrement convoqués, se sont réunis sous la Présidence de Madame Christine MIRAUCHAUX.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Avi ASSOULLY - M. Bernard JAUSSAUD - Mme Mireille PEIRANO - Mme Joëlle METZGER
Mme Christine MIRAUCHAUX - Mme Aïcha SIF - M. Jean-Pierre DEMAS - Michel CRESPIN
M. Jacques SAPIEGA - M. Alain TIMAR - M. Patrick TALBOT

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS --

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS

Mme Cécile HELLE - M. Gérard PIEL - M. Mohamed RAFAÏ - Mme Sandra TORRES
M. Gérard CAMY - M. Bernard TOURNOIS - Mme Odile THERIOT
Mme Isabelle BOURGEOIS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°13-1598 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 13 décembre 2013 portant modification des statuts de la Régie Culturelle Régionale,

VU la délibération n°14-002 du Conseil d'Administration de la Régie Culturelle Régionale du 24 janvier 2014 adoptant le Budget Primitif 2014,

Considérant :

- Que la Région a confié à la Régie Culturelle Régionale une mission d'aménagement du territoire, le rééquilibrage géographique entre le littoral et le Haut Pays, ainsi qu'entre l'est et l'ouest de la Région.
- Que la Région souhaite une ouverture aux publics à l'écart de l'offre culturelle traditionnelle et particulièrement aux jeunes.

La Présidente propose au Conseil d'Administration :

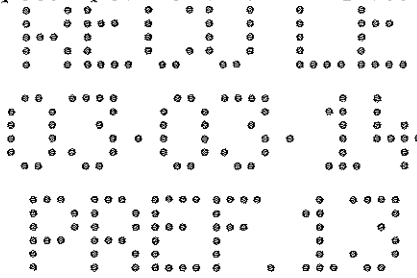
- Que la Régie culturelle régionale s'attache à développer des actions en direction des jeunes et des pratiques amateurs.
- Une action plus volontariste en direction des quartiers des villes et de toucher une population de jeunes qui, hors des circuits traditionnels développent des activités culturelles urbaines fort créatrices regroupées sous le terme de culture HIP HOP et cultures urbaines.

La Régie, à titre de préfiguration, se rapprochera de structures locales, particulièrement dynamiques et investies dans ces domaines dans les quartiers dits « sensibles » des villes

d'Avignon, La Seyne-sur-mer et Nice.

Il s'agira d'organiser une journée participative, où seront présentées les associations des quartiers des villes avec :

- Conférences et débats
- Atelier « Graf » participatif
- Atelier danses urbaines
- Écritures de textes (Slam, Rap)
- Concerts



Les associations des quartiers seront invitées et étroitement associées à la préparation et au déroulement de la journée.

- Qu'il l'autorise à signer une convention avec les associations locales, qui précisera les domaines d'intervention de chacun,
- De prendre en charge les frais des intervenants,
- De recruter des vacataires manutention / technique / électricien / photographe / agents de diffusion et de la charger de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées et leur profil,
- De prendre en charge les coûts artistiques, techniques, de communication et de sécurité de la manifestation (colloques, ateliers, village associatif et spectacles),
- De prendre en charge les frais de personnel, de déplacement, d'hébergement (la Régie réservera directement les hôtels et aura la possibilité de payer un acompte maximum de 50%) et de restauration nécessaires à cette opération
- Que Fabien Hermerel, détenteur de la licence d'entrepreneur de spectacles puisse signer les contrats de cessions des artistes ainsi que l'embauche des intermittents nécessaires au montage et démontage,

La Présidente rappelle que les crédits sont prévus aux chapitres 011 et 012 du budget primitif 2014.

Après en avoir délibéré,

Adopté :

A l'unanimité des membres présents

Fait à Bouc-Bel-Air,
le 28 février 2014

La Présidente du Conseil d'Administration
Madame Christine MIRAUCHAUX